Nombre de membres

En exercice: 9
Présents: 7
Pouvoirs: 1
Votants: 8

de Loir-et-Cher, le :

3 0 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix mars à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation: 6 mars 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles, LIONS Pascale

Absente excusée : DEBRUYNE Caroline Absent non excusé : M THIBAULT Darig

Pouvoirs: Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN M. Pierre

Monsieur le maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder à la dénomination des voies publiques de desserte du lotissement « Les Hauts de Saint-Clair » sis aux COSSES DE MONTCHENU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la dénomination des voies publiques de desserte du lotissement « Les Hauts de Saint-Clair » sis aux COSSES DE MONTCHENU, comme suit :

- Impasse de MONTCHENU du n° 1 au n° 3 et du n° 2 au n° 14
- Impasse des ARDILLES du n° 1 au n° 8

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS. Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 25 mars 2023

Certifié exécutoire le 25 mars 2023